

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 20 JUIN 2025

**DELIBERATION N°CP2025-
06/5/32
DOSSIER N°7004**

**PROGRAMMATION 2025 DES AIDES A L'ALIMENTATION EN
EAU POTABLE - DEUXIEME TRANCHE**

Etaient présents :

Eric BODEAU, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Marinette JOUANNETAUD
Thierry BOURGUIGNON à Isabelle PENICAUD
Catherine DEFEMME à Thierry GAILLARD
Patrice FILLOUX à Eric BODEAU
Marie-France GALBRUN à Mary-Line GEOFFRE
Guy MARSALEIX à Hélène PILAT
Armelle MARTIN à Jean-Jacques LOZACH
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER
Jérémy SAUTY à Valérie SIMONET

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des
Ressources Naturelles et des Transitions*

RAPPORTEUR : M. Thierry GAILLARD

**OBJET : PROGRAMMATION 2025 DES AIDES A L'ALIMENTATION EN EAU
POTABLE - DEUXIEME TRANCHE**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,
VU la délibération du Conseil Départemental n° CD2020-06/03/28 du 26 juin 2020 approuvant le schéma départemental d'alimentation en eau potable 2020-2030 ;
VU la délibération du Conseil Départemental n° CD2023-06/4/30 du 23 juin 2023 approuvant la révision du*

règlement d'aides départementales eau potable ;

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport CP2025-06/5/32 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'accorder la subvention correspondante dont le montant total s'élève à **2 014,70 €** détaillé ci-après :

Maître d'ouvrage	Localisation	Nature de l'opération	Montant de l'opération HT	Montant éligible HT	Taux	Subvention CD23
Communauté de Communes Creuse Grand Sud	Felletin, Saint-Quentin-la Chabanne, Croze, Gioux, Gentioux-Pigerolles, Faux-la-Montagne, La Villedieu (Territoires prioritaires de la communauté de communes non bénéficiaires d'une opération portée par un SIAEP)	Campagne de mise à disposition de récupérateurs d'eau de pluie (100 unités)	20,147.00 €	20,147.00 €	10 %	2,014.70 €
TOTAL			20,147.00 €	20,147.00 €		2,014.70 €

Ne prennent pas part au vote :

M. Jean Luc LEGER, Mme Laurence CHEVREUX, Mme Renée NICOUX (ayant donné pouvoir à M. Jean Luc LEGER), Élus membres de la Communauté de Communes Creuse Grand Sud

Adopté : 27 pour – 0 contre – 0 abstention(s)

- d'adopter la programmation de l'aide à l'alimentation en eau potable pour 2025 (2ème tranche) ;
- d'autoriser Madame la Présidente du Conseil départemental, ou son représentant, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions.

Dit que les sommes nécessaires seront imputées respectivement sur le budget départemental, Chapitre 204 – Article 2041582 – Opération 0013 – Fonction 732.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET